

Juillet 2026

Rentrée 2026

Circulaire d'informations

À l'attention des étudiants et de leurs représentants légaux

Document important à conserver

Ce document présente les éléments principaux concernant la rentrée 2026 au Lycée-Collège Ella Maillart.

Des informations complémentaires seront fournies aux élèves le jour de la rentrée.

Rentrée scolaire

- La **rentrée** aura lieu le jeudi 20 août 2026 à 9h00 pour tout le monde au Lycée-Collège Ella Maillart, rue des Casernes 1, 1950 Sion, sur les terrains de sport extérieurs (suivre la signalétique).

Les titulaires prendront en charge leur classe à ce moment-là. Pour les premières années, la journée entière sera dédiée à la découverte de l'établissement et du fonctionnement des études gymnasiales. Pour les autres degrés, les cours commenceront dès 11h45 selon l'horaire de la classe.

- Les **listes et horaires de classe** (avec les numéros de salle) seront communiqués via le site internet le mardi 18 août.

Organigramme du LCEM

Le conseil de direction du Lycée-Collège Ella Maillart est composé comme suit :

- Mme Romaine Crettenand-Sierro, rectrice
- M. Jean-Claude Bridel, prorecteur
- Mme Sarah Emery, proviseure des 1^{re} année
- M. Christophe Praz, proviseur des 2-3^e années
- Mme Céline Gillioz, proviseure des 4-5^e années
- M. Gaëtan de Camaret, proviseur responsable de l'accompagnement des étudiants à besoins particuliers et de la programmation culturelle.

Les interlocuteurs privilégiés de l'étudiant et des représentants légaux restent les professeurs et particulièrement le titulaire de classe ; ils peuvent être sollicités pour toutes les questions potentielles.

Étudiant : un métier à 100%

Le cursus des études gymnasiales est exigeant, et constitue une formation à plein temps difficilement compatible avec des activités lucratives régulières. Par rapport aux activités parascolaires, **la priorité doit impérativement être donnée aux études**. Cela vaut également pour les sessions d'examens de rattrapage et les manifestations sportives et culturelles, qui priment sur les activités et rendez-vous privés.

Absences

Le jour de la rentrée, chaque étudiant recevra de son titulaire un document officiel de décompte d'absences et le règlement y relatif. Les représentants légaux des étudiants mineurs attesteront par leur signature avoir pris connaissance de ce règlement. Les élèves se doivent de connaître et d'appliquer le contenu de ce règlement. Tout dépassement ou transgression sera sanctionné.

Aucune demande de congé pour anticiper ou prolonger les vacances ne sera acceptée, hormis les jours jokers, dont les directives et le formulaire sont disponibles sur le site internet. Les restrictions officielles du LCEM pour ces jours jokers sont :

- Première semaine de l'année (du 20 au 26 août 2026)
- Derniers examens du semestre (du 9 au 18 décembre 2026)
- Dernières semaines de l'année (du 1^{er} au 25 juin 2027)
- Examens semestriels et de maturité (dates communiquées aux élèves le jour de la rentrée scolaire)
- Activités sportives et culturelles (dates communiquées aux élèves le jour de la rentrée scolaire)

Basculement vers la majorité civile en cours de la prochaine année scolaire

Les étudiants nés **entre le 20 août 2008 et le 25 juin 2009** vont atteindre leur majorité civile durant l'année scolaire 2026-2027. Dès le jour de leur majorité, ils deviennent l'interlocuteur unique des professeurs et du conseil rectoral. Les professeurs ou le conseil rectoral n'entrent dès lors en discussion avec leurs représentants légaux qu'avec l'autorisation de l'étudiant majeur.

Réorientation

Une année scolaire commencée dans un établissement se termine dans ce même établissement. Les demandes exceptionnelles pour d'éventuelles réorientations sont soumises à validation de la rectrice. Elles doivent être faites avant la fin du premier semestre.

Mesures de compensation des désavantages

Les étudiants souffrant d'un trouble ou d'un handicap reconnu (problématiques DYS-, TSA, TDA-H, etc.) peuvent faire l'objet d'une décision de mesures de compensation des désavantages.

Les représentants légaux ou l'étudiant majeur doivent en faire explicitement la demande. Accompagnée de l'attestation d'un médecin, elle doit être adressée au secrétariat.

La décision de mesures de compensation est de la compétence de la direction du LCEM, sur la base des consignes légales. Elle la communique à l'étudiant et à ses représentants légaux ainsi qu'aux professeurs concernés pour mise en application. Le proviseur Gaëtan de Camaret assure le suivi et la réévaluation pédagogique des mesures pendant la durée de la formation.

Structures SAF (Sports - Arts - Formation)

Les sportifs et artistes désirant obtenir le statut SAF pour l'année scolaire 2026-2027 vérifient qu'ils répondent aux critères permettant de bénéficier de mesures facilitatrices sur le site : <https://www.vs.ch/web/se/sport-arts-formation>.

La demande doit être faite au moyen du formulaire disponible sur ce même site. Sa validation se fait dans l'ordre suivant :

1. Obtention des signatures requises au niveau des instances sportives ou culturelles.
2. Obtention d'un préavis de la direction :
 - a) Pour les élèves qui vont entrer en première année, le préavis est signé par la direction du CO.
 - b) Pour les élèves en cours de formation au LCEM, le préavis s'obtient auprès de Gaëtan de Camaret, proviseur responsable des mesures SAF. Le formulaire complet peut lui être envoyé par e-mail ou être remis au secrétariat.
3. La demande est transmise par le LCEM au Service de l'enseignement pour validation finale et décision.
4. Une rencontre est organisée entre l'élève et Gaëtan de Camaret pour la mise en place de mesures individualisées.

La demande doit être réitérée chaque année. Pour que les mesures puissent être effectives dès le début du semestre, le formulaire doit être validé avant la rentrée du 19 août 2026.

Fiche santé

Un problème de santé qui pourrait influencer sur les résultats scolaires de l'étudiant doit nous être annoncé pour nous permettre de prendre des mesures adéquates afin de le soutenir au mieux durant son parcours scolaire. À cet effet, les représentants légaux ou l'étudiant majeur sont priés de **remplir le formulaire qui sera distribué par le titulaire le jour de la rentrée, de le signer et de le retourner** au secrétariat.

Ces données resteront strictement confidentielles. Les fiches-santé doivent être renouvelées chaque année afin de garantir l'exactitude et la pertinence des informations communiquées.

Horaires des cours

À la demande des entreprises de transport conjointement avec le Service de la Mobilité, les horaires des cours sont adaptés pour la rentrée 2026. Les cours commencent soit à 8h10, soit à 9h00. La pause de midi durera 85 minutes. Les horaires seront disponibles sur le site internet dès le 18 août 2026.

La présence des étudiants dans le bâtiment peut **occasionnellement** être requise en dehors des horaires normaux en fonction d'activités particulières (manifestations culturelles et sportives, etc.). Ces dates sont communiquées en avance par la direction via le titulaire ou le délégué de classe.

Environnement numérique de travail (ENT) et adresse mail

Tous les étudiants du LCEM ont accès à un environnement numérique de travail (<https://edu.vs.ch>) leur proposant une série d'outils numériques et une adresse courriel : prenom.nom@edu.vs.ch

Cette adresse de messagerie est un moyen de communication officiel pour la direction et les professeurs, et doit être consultée régulièrement.

Un règlement et une charte d'utilisation des outils numériques de l'ENT seront signés par chaque nouvel étudiant et/ou ses représentants légaux à la rentrée.

Frais scolaires

Pour tout élève inscrit, des frais sont engagés dès le début de l'année scolaire. Un montant forfaitaire pour les frais administratifs, les frais de photocopies ainsi que l'ensemble des manifestations sportives et culturelles sera facturé en deux temps (un acompte durant le premier semestre et une facture finale à la fin du deuxième semestre). L'acompte, ainsi que les frais engagés dès le début de l'année, sont dus même en cas de départ en cours de premier semestre.

- Livres et matériel scolaire

La liste des livres est disponible sur le site internet. Il n'est pas nécessaire de se présenter le premier jour avec ses manuels ou livres scolaires. La première semaine, les professeurs indiqueront les ouvrages et le matériel à acquérir et le cas échéant le lieu où l'acquérir, si des commandes groupées ont été passées.

- Bourses pour formation

Les demandes de bourse pour l'année de formation 2026-2027 pourront être faites dès le 1^{er} juillet au moyen du guichet virtuel (eBourse).

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site internet : www.vs.ch/bourses

La vie au Lycée-Collège Ella Maillart

Au Lycée-Collège Ella Maillart, chaque classe bénéficie d'une salle dans laquelle aura lieu la majorité des cours. Des cours peuvent être donnés dans d'autres salles selon les besoins (cours éclatés, salles spéciales - chimie, physique, biologie, musique, arts visuels).

Chaque élève bénéficiera d'un casier à proximité de sa salle de classe, dans lequel il pourra déposer ses affaires.

Au Lycée-Collège Ella Maillart, les salles de classes de tous les degrés seront fermées sur le temps de midi. Différents lieux de travail et de détente seront proposés aux élèves.

- Foyer d'Ella Maillart - Repas de midi au foyer

Le restaurant du Lycée-Collège Ella Maillart est un espace de vie, ouvert en permanence la journée, où les élèves peuvent se retrouver, échanger et profiter chaque jour d'une cuisine de qualité, dans un cadre accueillant et convivial. Plusieurs formules seront

proposées, privilégiant les productions valaisannes, les fournisseurs régionaux et les produits suisses.

Le restaurant sera équipé d'un système de paiement unifié permettant de régler facilement les repas et les achats sur le site. Les paiements pourront être effectués par cartes de débit, cartes de crédit, TWINT ou en espèces. Pour davantage de confort, un compte personnel peut être alimenté à l'avance.

- Rencontre avec les représentants légaux

Les représentants légaux des étudiants de 1^{ère} année sont invités à rencontrer la Direction du LCEM, pour une séance d'information, **le jeudi 10 septembre 2026 à 19h30**.

De plus, les représentants légaux sont invités à rencontrer individuellement les professeurs **le lundi 9 novembre 2026, dès 16h30**, en compagnie de l'étudiant.

Les représentants légaux des étudiants de tous les degrés sont invités à rencontrer individuellement les professeurs **le vendredi 29 janvier 2027, dès 16h30**, en compagnie de l'étudiant.

Des informations sur l'organisation de ces rencontres suivront.

Une journée portes ouvertes du Lycée-Collège Ella Maillart aura lieu le samedi 19 septembre 2026.

- Groupes et activités

Le Lycée-Collège Ella Maillart ne se limite pas aux cours de la grille horaire obligatoire, de nombreux groupes animent la vie de l'établissement ou accompagnent les étudiants :

- Orientation
- Médiation
- Aumônerie
- Chœur des collèges, fanfare et groupe jazz
- Atelier d'écriture
- FAP (Forum Annuel de la Planta)
- Troupe du Sous-sol (théâtre)
- Radio « *La voix d'Ella* »
- Club de lecture
- Club d'échecs

Ces différents groupes seront présentés aux étudiants lors des premières semaines de cours. La Direction encourage la participation à la vie du Collège via ces différents groupes qui favorisent et facilitent une bonne intégration.

Des expositions des travaux d'arts visuels de nos élèves sont régulièrement mises sur pied dans le hall et les couloirs de l'établissement. Durant l'année scolaire, plusieurs rencontres littéraires sont proposées, ainsi qu'une participation au prix littéraire des collégiens.

Cours de méthode de travail

Des cours de méthode de travail sont proposés à tous les élèves, avec différents axes : apprentissage du vocabulaire, prise de note, planification et organisation, stratégies d'apprentissage.

Toutes les informations pratiques et le formulaire d'inscription se trouveront prochainement sur notre site internet.

Échanges linguistiques

En collaboration avec le bureau des échanges linguistiques (BEL), le LCEM propose différents échanges en Suisse alémanique (échanges cours de 8 semaines ou échanges d'une année), mais aussi dans des pays anglophones.

Ces échanges seront présentés lors de rencontres avec les professeurs responsables et le BEL dans le courant de l'automne. Ces dates seront communiquées à la rentrée.

Société des étudiants et agendas

La Société des Étudiants du Lycée-Collège Ella Maillart (SEEM) propose des activités et événements aux étudiants tout au long de l'année.

En vue de la rentrée, la SEEM vous propose un agenda spécifique au LCEM pour l'année 2026-2027. Ce dernier – de format A5, avec une semaine sur deux pages – comprend diverses informations utiles concernant la vie au collège ainsi que de nombreuses pages prévues pour l'organisation personnelle, la planification des examens, etc.

Les étudiants pourront l'acquérir le jour de la rentrée auprès du stand de vente de la SEEM dans le hall d'entrée du collège.

RailCheck

Concernant le RailCheck, vous trouverez toutes les infos y relatives sur les liens <https://www.vs.ch/web/rail-checks>.

Romaine Crettenand-Sierro

Rectrice

